

INTERVIEW : RENCONTRE AVEC L'ALJT, ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES TRAVAILLEURS (ALJT)

À l'occasion des 60 ans de l'ALJT, nous sommes allés à la rencontre de Monsieur Hugues Blanchard, Directeur de la Gestion, afin d'échanger sur les risques et les besoins en assurances d'un gestionnaire de résidences sociales pour jeunes (Foyers Jeunes Travailleurs, résidences pour jeunes actifs en mobilité et résidences pour étudiants).

Verspieren : Pouvez-vous nous présenter l'Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (ALJT) ?



Monsieur Blanchard : L'ALJT a pour vocation d'accompagner prioritairement des jeunes de 18 à 32 ans vers l'autonomie résidentielle et professionnelle. Notre public est essentiellement composé de jeunes salariés, de jeunes en alternance, de jeunes en parcours d'insertion, de stagiaires ou de jeunes en formation professionnelle. Nous accueillons également des étudiants. Nous leur proposons un ensemble de services et une aide sur différents aspects : démarches administratives, accès au logement autonome, l'emploi, la santé, accès à la culture, etc.

L'ALJT est aujourd'hui gestionnaire de trois types de résidence :

- Des résidences de jeunes travailleurs (RJT), s'adressant aux jeunes de 18 – 26 ans, en mobilité intra régionale, avec 48 résidences.
- Des résidences pour jeunes actifs en mobilité (RJAM), s'adressant aux jeunes de 26 – 32 ans, venant de débiter dans la vie professionnelle, avec 12 résidences.
- Et enfin, des résidences étudiants pour jeunes chercheurs (HOME'R), avec 4 résidences.

Au total, près de 7000 logements, appartenant à des bailleurs sociaux.

Quels sont les besoins / problématiques en assurances d'une résidence sociale comme l'ALJT a en gestion ?

L'ALJT n'est que gestionnaire et ne propose que des logements meublés. Nous devons impérativement être assurés pour les bâtiments et leur contenu. Les risques les plus importants et les plus fréquents sont les dégâts des eaux, les dégradations/vandalisme, le bris de glace et les incendies.

Par ailleurs, tous nos résidents doivent être assurés en responsabilité civile locative. Auparavant, nous devions récupérer leurs attestations chaque année confirmant la bonne souscription de cette garantie. La problématique assurance n'est pas la priorité pour un jeune lorsqu'il accède à un logement et ce notamment pour des raisons budgétaires.

L'ALJT anticipe ce risque en souscrivant une assurance responsabilité civile des résidents. Cette assurance est comprise dans l'adhésion que le résident paie annuellement à l'ALJT.

Enfin, l'ALJT souhaitait se couvrir en cas de perte d'exploitation. Après un sinistre, si un ou des logements ne peuvent être occupés, nous ne percevons plus de redevance/loyer, mais notre statut de gestionnaire fait que nous continuons à payer le loyer aux propriétaires en vertu de la convention de location qui nous lie. Nous avons donc souscrit une garantie pour pallier ce risque.

Enfin, nous avons une exigence, celle de bénéficier d'un accompagnement assurantiel optimal.

Comment avez-vous connu Verspieren ?

Le domaine de l'assurance était assez largement méconnu par l'ALJT. Nous avons fait appel à un consultant lorsque nous avons souhaité revoir nos garanties. Nous avons établi un cahier des charges précisant toutes nos attentes et avons lancé une consultation auprès de différents courtiers/assureurs. C'est ainsi que nous avons connu Verspieren.

Quelles étaient vos attentes ?

Auparavant, avec notre précédent assureur, nous étions confrontés à un manque de fluidité. Nous pouvions constater que :

- la déclaration du sinistre n'était pas toujours faite car le résultat était très aléatoire ;
- le suivi de la déclaration n'était pas optimal et parfois les dossiers s'éteignaient pour motif de prescription ;
- la déclaration de sinistre se passait bien mais nous étions mal assurés.

Il nous est donc apparu nécessaire de revoir nos garanties, afin d'être parfaitement couverts pour nos activités et nos risques.

Nous avons souhaité que notre courtier réponde à deux exigences :

- La parfaite connaissance de notre activité et de nos risques.
- La mise en place d'un ou deux interlocuteurs dédiés pour les parties contractuelle et sinistre, afin de bénéficier d'un suivi de dossier de manière continue.

Verspieren a su répondre à ces deux attentes, et nous apprécions au quotidien l'accompagnement et le travail réalisé par les équipes du département Associations et Fondations de Verspieren.

Comment s'est passé la mise en place de vos contrats d'assurances chez Verspieren ?

Très simplement ! Après avoir reçu les contrats et conditions particulières, nous avons rencontré avec notre consultant le chargé d'affaires ainsi que le gestionnaire sinistre pour confirmer les documents. Sans charges administratives lourdes et avec une totale transparence de la part de Verspieren, nos garanties ont été mises en place facilement et de manière très claire.

Quels avantages avez-vous trouvé chez Verspieren ?

Beaucoup de simplicité et de disponibilité.

Lorsque nous avons une question sur nos contrats, notre interlocuteur nous répond très rapidement.

En termes d'expression juridique, Verspieren défend nos intérêts auprès de l'assureur, et grâce à cela, nous constatons un « taux de réussite » plus élevé et plus rapide pour le remboursement de nos dossiers sinistres. Verspieren met à profit son expertise et ses connaissances assurantielles afin qu'ALJT bénéficie de la meilleure couverture.

Enfin, Verspieren s'est totalement adapté au fonctionnement d'ALJT. Notamment pour la gestion des sinistres, elle est pilotée en interne par les groupements territoriaux et Verspieren a du faire preuve de beaucoup de souplesse afin de répondre à des interlocuteurs variés.

Que pensez-vous de l'accompagnement du département Associations et Fondations de Verspieren ?

En 3 mots : Fluidité. Professionnalisme. Fiabilité.

Recommanderiez-vous Verspieren aux Foyers de Jeunes Travailleurs ?

Oui ! J'en ai d'ailleurs déjà discuté autour de moi.

À mon sens, plutôt que de parler de relation client/fournisseur, je considère la relation que j'entretiens avec Verspieren comme un partenariat.

Il était primordial d'être correctement assuré, et d'être rassuré sur les garanties mises en place. Nous n'avons désormais aucun doute sur nos couvertures d'assurances. L'ALJT a un fonctionnement simple et limpide, nous avons retrouvé ce même fonctionnement chez Verspieren !

J'ai le souhait d'aider au développement du partenariat avec Verspieren dont nous sommes pleinement satisfaits.

Nous vous remercions pour votre témoignage.

Eric Colleville
01 49 64 14 14
ecolleville@verspieren.com